

Guide des indicateurs en vue du renseignement des Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO)

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
Programme de Développement Rural 2014 – 2020 La Réunion



Sommaire

1. Plan d'action

En complément du travail réalisé au quotidien par les services instructeurs dans le renseignement des indicateurs au moment de la programmation et du solde des dossiers, des actions spécifiques doivent être conduites par l'AGILE en partenariat avec l'autorité de gestion pour assurer la disponibilité des données nécessaires à la complétion des différents RAMO.

1.1 Actions spécifiques à mener en 2018

Le premier trimestre de l'année 2018 sera consacré à la stabilisation de la méthodologie et à s'assurer de la faisabilité de la mise en œuvre du guide des indicateurs. Il s'agira en particulier de :

S'assurer que l'ensemble des données nécessaires au calcul des indicateurs identifiées comme provenant d'Osiris sont renseignés dans la base de données

S'assurer que les extractions Osiris nécessaires au calcul des indicateurs sont réalisables et développer des extractions spécifiques si besoin

La seconde partie de l'année 2018 sera destinée à préparer le RAMO 2019 portant sur les réalisations de 2018. Il s'agira en particulier de sélectionner le bureau d'étude en charge de la réalisation de la collecte des données spécifiques et de la réponse aux questions évaluatives.

1.2 Actions spécifiques à mener en 2019 et 2023

En partenariat avec le bureau d'étude sélectionné, les enquêtes auprès des bénéficiaires et les entretiens auprès des parties prenantes nécessaires à la collecte des données pour les RAMO seront organisées suffisamment en amont de la date de soumission des RAMO.

2. Contexte et objectifs du guide des indicateurs

2.1 Contexte

Les modalités de mise en œuvre des programmes de développement rural régionaux (PDRR) sont définies par plusieurs échelons réglementaires, qui fixent des exigences en matière de suivi et d'évaluation :

- **Le règlement UE 1303/2013** qui établit les dispositions communes à l'ensemble des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et précise entre autres les obligations en matière de suivi et d'évaluation applicables à l'ensemble des fonds européens (réserves de performance, hiérarchie d'indicateurs).
- **Le règlement UE 1305/2013**. Il spécifie les obligations spécifiques au FEADER et précise notamment la nécessité d'établir un plan d'indicateurs sur la base d'une liste des indicateurs communs définis à l'échelle de l'UE (articles 8, 67, 69), ainsi que les dispositions techniques à prendre pour le système de suivi (articles 70, 71, 76 et 78). Le plan des indicateurs est établi par l'autorité de gestion.
- **Le règlement UE d'exécution 808/2014**. Il précise les attendus d'un point de vue opérationnel. L'annexe IV présente la liste des indicateurs communs.

Ainsi, les autorités de gestion doivent réaliser chaque année un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) faisant état de l'avancement des indicateurs de suivi tels que définis dans ces textes.

2.2 Objectifs

Assurer la bonne remontée des données de suivi et la qualité des données produites est indispensable pour être en capacité de mesurer les progrès accomplis et revêt dorénavant un enjeu financier : avec le cadre de performance, le suivi de l'atteinte des valeurs intermédiaires (2018) conditionne l'attribution de la réserve de performance (équivalent à 6% du budget du PDRR). **L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans les systèmes de suivi et d'évaluation favorise par ailleurs une mise en œuvre efficace, efficiente et pertinente du PDRR.**

L'objectif de ce document est ainsi :

- De **définir une méthodologie de calcul et d'analyse** de l'ensemble du plan des indicateurs.
- **D'identifier les données nécessaires au calcul des indicateurs** et leurs sources.
- De **formaliser un mode de collecte des données opérationnel** détaillant pour chaque indicateur les acteurs impliqués, la source et la saisie au sein des outils internes au conseil départemental.

3. Maquette détaillée des dépenses publiques par TO et DP

Type d'opération	DP2A	DP2B	DP3A	DP3B	DP4A, B, C	DP5A	DP5B	DP5C	DP6A	DP6B	TOTAL
1.1.1									3 200 000,00 €		3 200 000,00 €
1.1.2	840 000,00 €				560 000,00 €						1 400 000,00 €
1.2.1	17 351 916,57 €	4 087 607,72 €	1 673 876,75 €	4 865 843,30 €	3 362 206,51 €	525 215,82 €					31 866 666,67 €
2.1.1	4 769 962,00 €	1 123 664,55 €	460 141,02 €	1 337 597,93 €	924 255,10 €	144 379,40 €					8 759 999,99 €
2.2.1	840 000,00 €										840 000,00 €
2.3.1	457 393,62 €	107 748,66 €	44 123,11 €	128 262,81 €	88 627,20 €	13 844,60 €					840 000,00 €
4.1.1							5 333 333,00 €				5 333 333,00 €
4.1.2	13 333 333,00 €										13 333 333,00 €
4.1.3	7 333 333,00 €										7 333 333,00 €
4.1.4						2 213 333,00 €					2 213 333,00 €
4.1.5	3 026 666,00 €										3 026 666,00 €
4.1.6						1 600 000,00 €					1 600 000,00 €
4.1.7	9 333 333,00 €										9 333 333,00 €
4.1.8	18 333 333,00 €										18 333 333,00 €
4.1.9	12 000 000,00 €										12 000 000,00 €
4.2.1			32 000 000,00 €								32 000 000,00 €
4.3.1									500 000,00 €		500 000,00 €
4.3.2						69 000 000,00 €					69 000 000,00 €
4.3.3	5 066 667,00 €										5 066 667,00 €
4.3.4	12 000 000,00 €										12 000 000,00 €
4.3.5						10 666 667,00 €					10 666 667,00 €
5.1.1				1 000 000,00 €							1 000 000,00 €
5.2.1				1 666 667,00 €							1 666 667,00 €
6.1.1 et 6.1.2		7 560 000,00 €									7 560 000,00 €
6.3.1	4 000 000,00 €										4 000 000,00 €
6.4.1									8 000 000,00 €		8 000 000,00 €
6.4.2									3 600 000,00 €		3 600 000,00 €
7.1.1					1 333 333,00 €						1 333 333,00 €
7.5.1										6 666 667,00 €	6 666 667,00 €
7.5.2										8 000 000,00 €	8 000 000,00 €
7.5.4										13 600 000,00 €	13 600 000,00 €
7.5.5										5 333 333,00 €	5 333 333,00 €
7.6.1					2 666 667,00 €						2 666 667,00 €
7.6.2					2 000 000,00 €						2 000 000,00 €
7.6.3					800 000,00 €						800 000,00 €
7.6.4										3 200 000,00 €	3 200 000,00 €
8.3.1					5 000 000,00 €						5 000 000,00 €
8.4.1					3 000 000,00 €						3 000 000,00 €
8.5.1					11 000 000,00 €						11 000 000,00 €
8.6.1									5 666 667,00 €		5 666 667,00 €
8.6.2									700 000,00 €		700 000,00 €
10.1.1					13 230 000,00 €						13 230 000,00 €
10.1.2					4 184 400,00 €						4 184 400,00 €
10.1.3					3 060 000,00 €						3 060 000,00 €
10.1.4					1 266 000,00 €						1 266 000,00 €
10.1.5					264 000,00 €						264 000,00 €
10.1.6					530 400,00 €						530 400,00 €
10.1.7					396 000,00 €						396 000,00 €
10.1.8					108 000,00 €						108 000,00 €
10.1.9					18 600,00 €						18 600,00 €
11.					4 906 667,00 €						4 906 667,00 €
13.					45 333 333,00 €						45 333 333,00 €
16.1.1	547 000,00 €										547 000,00 €
16.2.1	10 938 175,00 €		6 397 255,14 €	4 890 611,87 €	20 440 291,91 €						42 666 333,92 €
16.5.1								5 640 000,00 €			5 640 000,00 €
16.7.1									9 333 333,33 €		9 333 333,33 €
19.1.1										60 000,00 €	60 000,00 €
19.2.1										22 666 666,67 €	22 666 666,67 €
19.3.1										340 000,00 €	340 000,00 €
19.4.1										4 666 666,67 €	4 666 666,67 €
Defiscalisation et TVA	6 590 000,00 €		15 120 000,00 €								21 710 000,00 €
TOTAL	126 761 112,19 €	12 879 020,92 €	55 695 396,02 €	13 888 982,91 €	124 472 780,72 €	84 163 439,82 €	5 333 333,00 €	5 640 000,00 €	31 000 000,33 €	64 533 333,33 €	524 367 399,24 €

Cette maquette est complétée de 11 200 000 euros dédiés à l'assistance technique.

4. Présentation des indicateurs

4.1 Les différents types d'indicateurs

Chaque projet est associé à un couple Type d'opération (TO)/ Domaine prioritaire (DP) qui détermine sa prise en compte dans les différents indicateurs. Il n'est pas possible de calculer les indicateurs si l'ensemble des projets ne sont pas associés à un TO et à un DP (2A, 2B, 3A, 3B, 4A,B,C, 5A, 5B, 6A ou 6B).

Sont détaillées dans le guide les méthodologies de calcul :

Des indicateurs de contexte utilisés dans le calcul d'autres indicateurs (en particulier les indicateurs de résultat)

Des indicateurs de réalisation à l'échelle de chacun des projets. Ils permettent d'évaluer les réalisations des projets au regard des mesures mises en œuvres. Ce sont des indicateurs obligatoires de la Commission européenne.

Nom de l'indicateur	TO concerné
O1 – Total des dépenses publiques	Tous les TO
O2 – Total des investissements	4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.1.6, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.8, 4.2.1, 4.3.1, 4.3.2, 6.1.1, 6.1.2 ? 6.3.2, 6.4.1, 6.4.2, 8.6.1, 8.6.2
O3 – Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien	4.1.1, 4.1.6, 4.2.1, 4.3.2, 4.3.5, 7.1.1, 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4, 8.5.1
O4 – Nombre de bénéficiaires	4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 5.1.1, 6.1.1, 6.3.1, 6.4.1, 6.4.2, 8.3.1, 8.6.1, 8.6.2, 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9, 11, 13
O5 – Superficie totale	4.3.2, 8.3.1, 8.4.1, 8.5.1, 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9, 11.1.1, 11.2.1, 13.1.1, 13.2.1
O11 – Nombre de jours de formation dispensés	1.1.1
O12 – Nombre de participants aux formations	1.1.1, 1.1.2
O13 – Nombre de bénéficiaires conseillés	2.1.1
O15 – Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4
O16 – Nombres de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenus et nombre et type de partenaires au sein des groupes PEI	16.1.1
O17 – Nombre d'opérations autres (groupes, réseaux, clusters, projets)	16.2.1, 16.5.1, 16.7.1
O18 – Population concernée par les groupes d'action locale	19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
O19 – Nombre de groupes d'actions locales sélectionnées	19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
O20 – Nombre de projets Leader soutenus	19.2.1
O22 – Nombre de promoteurs de projets	19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
O23 – Nombre de groupes d'action locale engagés dans un projet de coopération	19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
O24 – Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en	20.2

Nom de l'indicateur	TO concerné
place avec le soutien du RRN	
O25 – Nombre d'outils de communication du RRN	20.2
O26 – Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé	20.2

Le plan des indicateurs du PDR fixe des objectifs par domaine prioritaire pour certains de ces indicateurs de réalisation. Ils sont alors détaillés dans le tableau de bord.

Des indicateurs de résultat qui mesurent les résultats du PDR à l'échelle de chacun des domaines prioritaires. Ils sont généralement calculés à partir des indicateurs de réalisation et des indicateurs de contexte. Ce sont des indicateurs obligatoires de la Commission européenne. Chaque indicateur de résultat est associé à un domaine prioritaire et possède une cible à atteindre en 2023 rappelé dans le guide et dans le tableau de bord associé. 17 indicateurs de résultats sont concernés par le Programme de développement rural de la Réunion.

Des indicateurs du cadre de performance qui sont calculés à partir des indicateurs de réalisation ou de résultats. Ce sont des indicateurs obligatoires de la Commission européenne. Ils sont associés à des valeurs cibles en 2018 et 2023 dont l'atteinte détermine la mobilisation de la réserve de performance (6% du programme). Ces cibles sont rappelées dans le guide et dans le tableau de bord.

Des indicateurs de résultat complémentaires qui permettent de mieux évaluer les résultats obtenus. La méthodologie de calcul est souvent plus complexe que pour les indicateurs de résultat « classique », et passe souvent par des enquêtes auprès des bénéficiaires. Ils sont donc intégrés au guide des indicateurs mais non au tableau de bord. 3 indicateurs sont concernés par le programme de développement rural de la Réunion.

Des indicateurs additionnels et HelpDesk qui dont des recommandations de la Commission européenne et de l'AMO nationale. La liste développée au niveau nationale a été adaptée au contexte réunionnais et est décrite dans le guide. Certaines données nécessaires au calcul des indicateurs additionnels sont de plus collectées dans le tableau de bord.

Des indicateurs associés aux autres aspects du PDR qui sont présentés dans le guide.

4.2 Acteurs de la collecte de données

La collecte de données est réalisée par les services instructeurs en charge de chacun des TO pour les indicateurs de réalisation et de résultat. Ils sont ensuite agrégés par l'AGILE. Les indicateurs complémentaires et additionnels nécessitent un travail supplémentaire et l'autorité de gestion pourra s'appuyer sur l'aide de prestataires externes pour collecter et renseigner ces indicateurs.

5. Définitions

Equivalent Temps plein (ETP) : L'ETP est obtenu en comparant le nombre d'heures consacrées à l'exercice d'une activité professionnelle par un individu au nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Une personne travaillant à temps plein correspond donc à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel reçoit une valeur proportionnelle au nombre d'heures consacrées à cette activité. Par exemple, un travailleur à temps partiel consacrant 20 heures par semaine à son activité, contre 40 heures pour un travailleur à temps plein, correspond à 0,5 ETP.

Opération achevée : une opération matériellement achevée ou menée à son terme est une opération pour laquelle tous les paiements de l'opération ont été effectués par le bénéficiaire et la participation publique a été payée au bénéficiaire

OTEX : Orientation technico-économique des exploitations agricoles. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique

(Otex) selon sa production principale. La nomenclature Otex française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.

Surface boisée : est considéré comme boisé tout terrain d'au moins 5 ares, peuplé par des espèces forestières susceptibles d'atteindre à l'âge adulte une hauteur de 5 m ou plus, où le taux de couvert des arbres est au moins de 10 %. Lorsqu'il s'agit de jeunes peuplements dont le couvert est inférieur à 10 %, ils doivent comporter au moins 500 tiges d'avenir par hectare ou, dans le cas de plantations à grand espacement, 300 plants par hectare. Ces surfaces sont réparties en bois et forêts proprement dits (50 ares et plus) et bosquets (5 ares à 50 ares).

Unité de travail annuel (UTA) est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année (229 jours)

6. Fiches indicateurs

6.1 Indicateurs de contexte utilisés dans le calcul des indicateurs

6.1.1 1 : Population

1 : Population		
1 : Population totale	Valeur de l'indicateur	837 868 habitants
	Date de référence	2012
	Source	INSEE
1 : Population – zones rurales	Valeur de l'indicateur	100%
	Date de référence	2012
	Source	La Réunion est un territoire à dominante rurale

6.1.2 17 : Exploitations agricoles (fermes) – nombre total

17 : Exploitations agricoles		
17 : Exploitations agricoles (fermes) – nombre total	Valeur de l'indicateur	7 620
	Date de référence	2010
	Source	EUROSTAT

6.1.3 18 : Surface agricole – SAU totale

18 : Surface agricole – SAU totale		
18 : Surface agricole – SAU totale	Valeur de l'indicateur	42 810 ha
	Date de référence	2010
	Source	EUROSTAT

6.1.4 20 : Terres irriguées – total

20 : Terres irriguées – total		
20 : Terres irriguées – total	Valeur de l'indicateur	8 750 ha
	Date de référence	2010
	Source	EUROSTAT

6.1.4 29 : Forêts et autres terres boisées – total

17 : Exploitations agricoles		
29 : Forêts et autres terres boisées – total	Valeur de l'indicateur	102 000 ha
	Date de référence	2010
	Source	Enquête sur l'utilisation des sols en 2010,

17 : Exploitations agricoles

Teruti Lucas

6.2 Indicateurs de réalisation

6.2.1 O1 : total des dépenses publiques

O1 : total des dépenses publiques		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Total des montants alloués par une autorité publique pour un projet financé pour partie par le FEADER, exprimé en euros
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	Tous les DP
	Mesures et TO d'application	Toutes les mesures et tous les TO
	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de calcul 	<p>Somme des montants alloués par les autorités publiques pour le financement du projet (FEADER, contrepartie nationale et top up ou financement additionnel, y compris en paiement dissocié).</p> <p>Sont suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les montants programmés (stade Osiris date d'engagement dossier initial sans les DM). Les montants payés une fois l'opération achevée : le montant est comptabilisé une fois le dernier paiement fait par une autorité publique réalisé (stade Osiris dernier paiement avec AP). <p>Cas spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les mesures multi annuelles (6.1.1, 10., 11., 13.), la dépense est prise en compte à chaque paiement annuel et non à la fin de la période. Pour les prêts bonifiés (TO 6.1.2), le prêt est comptabilisé une fois l'investissement physique réalisé. <p>Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure 4 et 6 : Zones soumises à des contraintes naturelles – montagne, Zones soumises à des contraintes naturelles – spécifiques, Zones soumises à des contraintes naturelles – autres, Hors zones soumises à des contraintes naturelles Mesure 4.1, 4.2, 4.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4 : < 5ha, >=5ha à < 10 ha >=10 ha à < 20ha, >= 20 ha à < 50 ha, >= 50 ha Mesure M4.1, M4.2, M4.4 : Grandes cultures, granivores, horticulture, lait, mixte (cultures et gros bétail), secteur non agricole (agroalimentaire...), autre gros bétail en pâturage, autres cultures permanentes, vin Mesure 4, 6, 7, 8.6, 16 : dont IF Mesure 10 : <ul style="list-style-type: none"> Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides) Pratiques culturales - Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation Irrigation/drainage : <ul style="list-style-type: none"> Réduction des terres irriguées et/ou taux

O1 : total des dépenses publiques

		<ul style="list-style-type: none"> d'irrigation, techniques d'irrigation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du drainage, gestion des zones humides ○ Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, entretiens des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres) ▪ Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion des terres arables en prairies ○ Gestion agricole, approches intégrées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des cultures, rotation des cultures ▪ Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier
Source et origine des données		Osiris, Isis pour les mesures surfaciques Les TOP UP n'étant pas comptabilisés dans Osiris car non payés par l'ASP, il convient de les y saisir, en engagement et en paiement externe
Source secondaire de données		Tableau de bord en cas d'indisponibilité Osiris ou Isis, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
Acteur en charge de la collecte		AGILE

6.2.2 O2 : total des investissements

O2 : total des investissements

Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Total des montants alloués pour un projet financé pour partie par le FEADER, quelle que soit la nature de l'entité, exprimé en euros
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2A, DP2B, DP3A, DP3B, DP5A, DP5B, DP6A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés : 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.1.6, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.2.1, 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 4.3.4, 4.3.5 Mesure 6, TO ouverts et concernés : 6.1.1, 6.1.2, 6.3.1, 6.4.1, 6.4.2 Mesure 8, TO ouverts et concernés : 8.6.1, 8.6.2.
	Méthode de calcul	Total des dépenses éligibles retenues (incluant les TOP UP). Le montant est décompté une fois l'opération achevée. Sont suivis : <ul style="list-style-type: none"> • Les montants programmés (stade Osiris date d'engagement dossier initial sans les DM). • Les montants payés une fois l'opération achevée (stade Osiris dernier paiement avec AP).

O2 : total des investissements

	Source et origine des données	Osiris, Isis pour les mesures surfaciques
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris ou Isis, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	AGILE

6.2.3 O3 : nombre d'actions / d'opérations bénéficiant d'un soutien

O3 : nombre d'actions / d'opérations bénéficiant d'un soutien

Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre d'actions ou d'opérations soutenus au travers d'un financement FEADER
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP3A, DP4A, B, C, DP5A, DP5B, DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.1.6, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.2.1, 4.3.2, 4.3.3, 4.3.4, 4.3.5. Mesure 6, TO ouverts et concernés 6.1.1, 6.3.1, 6.4.1, 6.4.2 Mesure 7, TO ouverts et concernés 7.1.1, 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4. Mesure 8, TO ouverts et concernés 8.5.1.
	Méthode de calcul	Nombre d'opérations défini comme le nombre de dossiers Osiris, hors avenants. Une opération est comptabilisée une fois achevée. Déclinaisons pouvant être attendues : <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 4.1, 4.2, 4.4 : < 5ha, >=5ha à < 10 ha >=10 ha à < 20ha, >= 20 ha à < 50 ha, >= 50 ha • Mesure 4, 8.6 : dont IF • Mesure M4.1, M4.2, M4.4 : Grandes cultures, granivores, horticulture, lait, mixte (cultures et gros bétail), secteur non agricole (agroalimentaire...), autre gros bétail en pâturage, autres cultures permanentes, vin • Mesure 7.1 : de gestion des zones relevant de Natura 2000/à haute valeur naturelle, de développement des villages
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service instructeur des TO concernées

6.2.4 O4 : nombre d'exploitations / de bénéficiaires d'un soutien

O4 : nombre d'exploitations / de bénéficiaires d'un soutien		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre d'exploitations ou de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien au titre du FEADER. Les bénéficiaires correspondent aux individuels ou aux entités autres que les exploitations recevant l'aide.
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2A, DP2B, DP3B, DP4A, B, C, DP6A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9. Mesure 5, TO ouverts et concernés 5.1.1, 5.2.1 Mesure 6, TO ouverts et concernés 6.1.1, 6.3.1, 6.4.1, 6.4.2 Mesure 8, TO ouverts et concernés 8.3.1, 8.6.1, 8.6.2 Mesure 10, TO ouverts et concernés 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9 Mesure 11 Mesure 13
	Méthode de calcul	Les bénéficiaires sont décomptés une fois l'opération achevée. On décompte les bénéficiaires par la somme du n° de dossier Osiris ou du n° de Siret du bénéficiaire. Cas spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> Sous-mesure 8.3 « Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par les incendies de forêt, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques »: l'achèvement de l'opération est déterminé quand le paiement annuel est effectué. Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Mesure 4 et 6 : Age (>40) – hommes, Age (< 40) – hommes, Age (>40) – femmes, Age (< 40) – femmes, Autres non particuliers Mesure 4, 6 : dont IF Mesure 5 : Exploitants agricoles, Autres (entités publiques)
	Source et origine des données	Osiris Isis pour les mesures surfaciques
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service instructeur des TO concernés

6.2.5 O5 : superficie totale (ha)

O5 : superficie totale (ha)		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Surface bénéficiant d'un soutien au titre du FEADER
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP4A, B, C, DP5A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.3.2 Mesure 8, TO ouverts et concernés 8.3.1, 8.4.1, 8.5.1 Mesure 10, TO ouverts et concernés 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3 (en équivalence), 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8 (en équivalence), 10.1.9 (en équivalence) Mesure 11 Mesure 13
	Méthode de calcul	<p>Les mesures 4, 10, 11 et 13 concernent des surfaces agricoles tandis que la mesure 8 concerne des surfaces boisées.</p> <p>L'indicateur correspond à la superficie des terres agricoles ou de la surface boisée bénéficiant d'un soutien. Les identifiants uniques PACAGE (surface agricole) et SIRET (surface forestière) doivent de plus être récupérés.</p> <p>Les données sont à collecter en hectare.</p> <p>Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 10.1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion des intrants, y compris production intégrée (réduction des engrais minéraux et des pesticides) ○ Pratiques culturales - Sol de couverture, techniques de labour, travail du sol réduit, agriculture de conservation ○ Irrigation/drainage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des terres irriguées et/ou taux d'irrigation, techniques d'irrigation ▪ Réduction du drainage, gestion des zones humides ○ Gestion des paysages, habitats, prairies, agriculture à haute valeur naturelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, entretiens des caractéristiques écologiques (par exemple, bordures des champs, zones tampons, parterres de fleurs, haies, arbres) ▪ Entretien des systèmes de terres arables et prairies à haute valeur naturelle (par exemple, techniques de fauchage, labour manuel, coupe de la chaume hivernale sur les terres arables), introduction de pratiques étendues de pâturage, conversion des terres arables en prairies ○ Gestion agricole, approches intégrées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des cultures, rotation des cultures ▪ Régimes d'alimentation animale, gestion du fumier

Source et origine des données	Osiris Isis pour les mesures surfaciques
Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.6 O12 : Nombre de participants aux formations

O12 : Nombre de participants aux formations		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de participants aux formations financées par le FEADER
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1C, DP2A, DP4A, B, C, DP6A
	Mesures et TO d'application	Mesure 1, TO ouverts et concernés 1.1.1, 1.1.2
	Méthode de calcul	Somme du nombre d'hommes et de femmes éligibles formés. Un même participant peut être compté autant de fois qu'il a participé à différentes formations. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'identité des participants. Le nombre de participants aux formations d'une opération est comptabilisé lorsque l'opération est achevée.
	Source et origine des données	Renseigné dans le formulaire de demande et ajusté à la fin de l'opération. Saisi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.7 O13 : Nombre de bénéficiaires conseillés

O13 : Nombre de bénéficiaires conseillés		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de bénéficiaires conseillés grâce à des opérations soutenues par le FEADER
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2A, DP2B, DP3A, DP3B, DP4A, B, C, DP5A
	Mesures et TO d'application	Mesure 2, TO ouverts et concernés 2.1.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre de bénéficiaires ayant reçu un conseil. Un même bénéficiaire peut être compté autant de fois qu'il est conseillé. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer l'identité des bénéficiaires conseillés. Le nombre de bénéficiaires conseillés grâce à une opération est comptabilisé lorsque l'opération est achevée.
	Source et origine des données	Renseigné dans le formulaire de demande et ajusté à la fin de l'opération. Saisi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.8 O15 : Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures

O15 : Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Population potentielle bénéficiant de l'amélioration des services/des infrastructures
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 7, TO ouverts et concernés 7.1.1, 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4
	Méthode de calcul	Nombre d'habitants dans les communes des zones identifiées. La population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures est comptabilisé lorsque l'opération associée est achevée. Les doublons doivent être retirés.
	Source et origine des données	Zone identifiée dans le formulaire de demande. Le nombre d'habitants des communes associées est renseigné à partir des données INSEE. Saisi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.9 O16 : Nombres de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenus et nombre et type de partenaires au sein des groupes PEI

O16 : Nombres de groupes du PEI soutenus, nombre d'opérations du PEI soutenus et nombre et type de partenaires au sein des groupes PEI		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de groupes de PEI soutenus par le PDR, Nombre d'opérations de coopération PEI soutenues par le FEADER (projet pilote, développement de produit,...), Nombre et types de partenaires au sein des groupes PEI
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1B
	Mesures et TO d'application	Mesure 16, TO ouverts et concernés 16.1.1
	Méthode de calcul	Indicateur intégrant plusieurs « sous » indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Somme des groupes opérationnels de noms différents • Somme des opérations de noms différents pour des Groupes Opérationnels PEI différents. Les doublons doivent donc être retirés. Une opération est rapportée lorsqu'elle est achevée. • Nombre de partenaires pour des opérations de noms différents et des groupes opérationnels PEI différents <p>Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires par catégories : Exploitants agricoles, ONG, PME, Conseillers, Autres (autres organismes publics...), Instituts de recherche
	Source et origine des données	Formulaire de demande. Saisi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.10 O17 : Nombre d'opérations de coopération autres (groupes, réseaux, clusters, projets pilotes)

O17 : Nombre d'opérations autres (groupes, réseaux, clusters, projets pilotes)		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre d'opérations de coopération soutenues par le FEADER autres que celles du PEI
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1B
	Mesures et TO d'application	Mesure 16, TO ouverts et concernés 16.2.1, 16.5.1, 16.7.1
	Méthode de calcul	Somme des opérations de noms différents. Les doublons doivent donc être retirés au sein de chaque sous-mesure. Une opération est rapportée lorsqu'elle est achevée.
	Source et origine des données	Formulaire de demande. Saisi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.11 O18 : Population concernée par les groupes d'action locale

O18 : Population concernée par les groupes d'action locale		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Population couverte par les GAL sélectionnés
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre d'habitant dans les communes couvertes par le territoire d'action des GAL. L'indicateur peut être reporté lorsque les GAL ont été sélectionnés.
	Source et origine des données	Donnée INSEE, Autorité de gestion
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.12 O19 : Nombre de groupes d'action locale sélectionnés

O19 : Nombre de groupes d'action locale sélectionnés		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de GAL sélectionnés
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	Nombre de GAL sélectionné avec des noms différents. L'indicateur peut être reporté lorsque les GAL ont été sélectionnés.
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.13 O20 – Nombre de projets Leader soutenus

O20 : Nombre de projets Leader soutenus		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de projets Leader soutenus
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.2.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre de projets Leader soutenus par chacun des GAL. Les projets sont à prendre en compte lorsque les opérations sont achevées. Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : Le nombre de projets Leader soutenus peut être ventilé par domaine prioritaire selon le domaine prioritaire secondaire auquel contribue chacun des projets Leader.
	Source et origine des données	Formulaire rapporté par l'animateur du GAL, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.14 O21 – Nombre de projets de coopération soutenus

O21 : Nombre de projets de coopération soutenus		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de projets de coopération soutenus
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre de projets Leader de coopération interterritoriale ou transnationale soutenus par chacun des GAL. Les projets sont à prendre en compte lorsque les opérations sont achevées. Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : Nombre de projets de coopération interterritoriale / Nombre de projets de coopération transnationale
	Source et origine des données	Formulaire rapporté par l'animateur du GAL, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.15 O22 – Nombre de promoteurs de projets

O22 : Nombre de promoteurs de projets		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de porteurs de projets de projets
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre de porteurs de projets Leader pour chacune des opérations soutenus. Les projets sont à prendre en compte lorsque les opérations sont achevées. Un même porteur de projet peut être comptabilisé autant de fois que nécessaire. Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : Nombre de « promoteurs de projets » par type : GAL, ONG, autres, organismes publics, PME
	Source et origine des données	Formulaire rapporté par l'animateur du GAL, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.16 O23 – Nombre de groupes d'action locale engagés dans un projet de coopération

O23 : Nombre de groupes d'action locale engagés dans un projet de coopération		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de GAL de nom différent impliqués dans des projets de coopération
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	Somme du nombre de GAL de noms différents pour lesquels il y a au moins un projet de coopération interterritoriale Somme du nombre de GAL de noms différents pour lesquels il y a au moins un projet de coopération interterritoriale Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : Nombre de GAL engagés dans un projet de coopération interterritoriale / Nombre de GAL de noms différents engagés dans un projet de coopération transnationale
	Source et origine des données	Formulaire rapporté par l'animateur du GAL, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.2.17 O24 – Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN

O24 : Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre de groupes thématiques et analytiques mis en place avec l'appui du réseau rural.
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 20, TO ouverts et concernés 20.2
	Méthode de calcul	<p>Somme du nombre de groupes thématiques et analytiques différents mis en place avec l'appui du réseau rural. Les groupes sont décomptés lorsque les opérations sont achevées.</p> <p>Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation avec les parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération • Autres (formations, forum internet) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération • Groupes de travail thématiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération
	Source et origine des données	Reporting annuel du réseau rural, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés	

6.2.18 O25 – Nombre d'outils de communication du RRN

O25 : Nombre d'outils de communication du RRN		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre d'actions de communication organisées par le Réseau rural.
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 20, TO ouverts et concernés 20.2
	Méthode de calcul	<p>Somme du nombre d'actions de communication différentes mises en place par le réseau rural. Les actions sont décomptées lorsque les opérations sont achevées.</p> <p>Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements organisés par le RRN : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération • Nombre d'autres outils (sites internet, réseaux sociaux, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération • Nombre d'exemples de projets recueillis et diffusés par le RRN • Nombre de publications : dépliants, lettres d'information, magazines, etc, y compris publications en ligne <ul style="list-style-type: none"> ○ Dont ceux axés sur le partage et la diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation ○ Dont ceux consacrés aux conseillers et/ou aux services de soutien à l'innovation ○ Dont ceux consacrés aux GAL, y compris aide à la coopération
	Source et origine des données	Reporting annuel du réseau rural, OSIRIS
Source secondaire de données	-	
Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés	

6.2.19 O26 – Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé

O26 : Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de réalisation
	Définition	Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé.
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 20, TO ouverts et concernés 20.2
	Méthode de calcul	Somme du nombre d'activités du Réseau rural européen auxquelles le Réseau rural a participé dans les différentes opérations. Déclinaisons attendues pour les TO des mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Dont celles auxquelles le RRN a activement contribué
	Source et origine des données	Reporting annuel du réseau rural, OSIRIS
	Source secondaire de données	-
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3 Indicateurs de résultat

6.3.1 T1 : Pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR

T1 : Pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n°1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Dépenses publiques sous le domaine prioritaire 1A b) Total des dépenses publiques au titre du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 20,45% (avec a = 105 093 333,32 euros et b= 514 000 000,00 euros)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1A
	Mesures et TO d'application	Mesure 1, TO ouverts et concernés : 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1 Mesure 2, TO ouverts et concernés : 2.1.1, 2.2.1, 2.3.1 Mesure 16, TO ouverts et concernés : 16.1.1, 16.2.1, 16.5.1, 16.7.1
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O1 (total des dépenses publiques) pour les dossiers des TO 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1.1, 2.2.1, 2.3.1, 16.1.1, 16.2.1, 16.5.1, 16.7.1 (pour l'ensemble des domaines prioritaires). Seuls les dossiers soldés sont pris en compte. b) Somme de l'indicateur O1 pour l'ensemble des dossiers financés au titre du PDR. Cette somme tient compte des montants dédiés à l'assistance technique mais ne doit pas intégrer de TOP UP. Seuls les dossiers soldés sont pris en compte.
	Source et origine des données	Osiris et Isis pour les mesures surfaciques
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.2 T2 : Nombre total des opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...)

T2 : Nombre total des opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...)		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Nombre de projets soutenus par la mesure dédiée à la coopération (Mesure 16)
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 44,00
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1B
	Mesures et TO d'application	Mesure 16, TO ouverts et concernés : 16.1.1, 16.2.1, 16.5.1, 16.7.1
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O16 (Nombre d'opérations de coopération PEI soutenues) pour les dossiers du TO 16.1.1 et de l'indicateur O17 (Nombre d'opérations autres – groupes, réseaux, clusters, projets pilotes) pour les dossiers des TO 16.2.1, 16.5.1, 16.7.1. Les dossiers de tous les domaines prioritaires concernés par ces TO sont pris en compte. Seuls les dossiers soldés sont pris en compte.
	Source et origine des données	Osiris et Isis pour les mesures surfaciques
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.3 T3 : Nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n°1305/2013

T3 : Nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n°1305/2013		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Nombre de participants aux formations soutenues par le PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 3 500,00
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP1C
	Mesures et TO d'application	Mesure 1, TO ouverts et concernés : 1.1.1, 1.1.2
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O12 (Nombre de participants aux formations) pour les dossiers des TO 1.1.1 et 1.1.2. Les dossiers de tous les domaines prioritaires concernés par ces TO sont pris en compte. Seuls les dossiers soldés sont pris en compte.
	Source et origine des données	Osiris et Isis pour les mesures surfaciques
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.4 R1/T4 : Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation

T4 : Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Nombre d'exploitations/de bénéficiaires bénéficiant d'un soutien pour l'investissement à la restructuration et à la modernisation au titre de la mesure 4 durant la programmation b) Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 23,62% (avec a = 1 800,00 exploitations et b= 7 620,00 exploitations)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O4 (nombre d'exploitations/de bénéficiaires d'un soutien) pour les dossiers des TO 4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9 associés au DP2A. Un même bénéficiaire aidé sur plusieurs et différentes opérations (plusieurs et différents dossiers de demande) est comptabilisé autant de fois que de dossier financé. b) Indicateur de contexte 17 (Exploitations agricoles – nombre total)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.5 R3/T5 : Pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprises/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR

T5 : Pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprises/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Nombre d'exploitations/de bénéficiaires ayant reçu l'aide au démarrage des jeunes agriculteurs sur la durée de programmation b) Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 2,36% (avec a = 180 exploitations et b= 7 620,00 exploitations)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2B
	Mesures et TO d'application	Mesure 6, TO ouverts et concernés 6.1.1
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O4 (nombre d'exploitations/de bénéficiaires d'un soutien) pour les dossiers du TO 6.1.1 associés au DP2B. Il y a très peu de risques de doublons sur ce TO. b) Indicateur de contexte 17 (Exploitations agricoles – nombre total)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.6 T25 : Nombre d'exploitations concourant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles

T25 : Nombre d'exploitations concourant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	<p>Nombre d'exploitations concourant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles.</p> <p>Cet indicateur remplace le R4/T6 (Pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs) construit à partir du TO 16.4 qui n'est pas ouvert dans le PDR réunionnais.</p>
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 50,00 exploitations
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP3A
	Mesures et TO d'application	Mesure 2, TO ouverts et concernés 4.2.1
	Méthode de calcul	Somme de l'indicateur O3 (nombre d'actions / d'opérations bénéficiant d'un soutien) pour les dossiers du TO 4.2.1 associés au DP3A.
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.7 R5/T7 : Pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques

T7 : Pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Nombre d'exploitations/de bénéficiaires ayant reçu une aide à l'investissement dans des actions préventives b) Nombre total d'exploitations agricoles d'une année de base du territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 4,99% (avec a = 380 exploitations et b= 7 620,00 exploitations)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP3B
	Mesures et TO d'application	Mesure 5, TO ouverts et concernés 5.1.1
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O4 (nombre d'exploitations/de bénéficiaires d'un soutien) pour les dossiers du TO 5.1.1 associés au DP3B. b) Indicateur de contexte 17 (Exploitations agricoles – nombre total)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

1.1.1 R6/T8 : Pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité

T8 : Pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Superficie forestières ou boisées (en ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et la préservation des paysages b) Total des superficies forestières ou boisées (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 2,88% (avec a = 2 940,00 ha et b= 102 000,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP4A
	Mesures et TO d'application	Mesure 8, TO ouverts et concernés 8.3.1, 8.4.1, 8.5.1
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O5 (superficie totale) pour les dossiers des TO 8.3.1, 8.4.1, 8.5.1 associés au DP4A. Les surfaces faisant l'objet de plusieurs mesures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois. Ainsi il est nécessaire de supprimer les doublons. L'identification des doublons se fait via la comparaison des identifiants uniques SIRET. b) Indicateur de contexte 29 (Forêts et autres terres boisées)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.8 R7/T9 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages

T10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau

T10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et la préservation des paysages b) Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 20,46% (avec a = 8 760,00 ha et b= 42 810,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP4A
	Mesures et TO d'application	Mesure 10, TO ouverts et concernés 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.8
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O5 (superficie totale) pour les dossiers des TO 10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.8 Les surfaces faisant l'objet de plusieurs mesures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois. Ainsi il est nécessaire de supprimer les doublons. L'identification des doublons se fait via la comparaison des identifiants uniques PACAGE. Les équivalences surfaciques pour les TO concernés sont les suivantes : TO 10.1.3, 15 000 ruches équivalent à 1 000 ha; TO 10.1.8, 10 000m linéaires équivalent à 10ha ; b) Indicateur de contexte 18 (Surface agricole – SAU totale)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.9 R8/T10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau

T10 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau b) Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 18,27% (avec a = 7 822,00 ha et b= 42 810,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP4B
	Mesures et TO d'application	Mesure 10, TO ouverts et concernés 10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O5 (superficie totale) pour les dossiers des TO 10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9. Les surfaces faisant l'objet de plusieurs mesures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois. Ainsi il est nécessaire de supprimer les doublons. L'identification des doublons se fait via la comparaison des identifiants uniques PACAGE. Les équivalences surfaciques pour les TO concernés sont les suivantes : TO 10.1.8 et 10.1.9, 2 000m linéaires équivalent à 2ha b) Indicateur de contexte 18 (Surface agricole – SAU totale)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.10 R10/T12 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols

T12 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols

T12 : Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Superficie des terres agricoles (en ha) sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols b) Total des superficies des terres agricoles (en ha) en 2013 sur le territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 17,80% (avec a = 7 622,00 ha et b= 42 810,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP4C
	Mesures et TO d'application	Mesure 10, TO ouverts et concernés 10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O5 (superficie totale) pour les dossiers des TO 10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9 Les surfaces faisant l'objet de plusieurs mesures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois. Ainsi il est nécessaire de supprimer les doublons. L'identification des doublons se fait via la comparaison des identifiants uniques PACAGE. Les équivalences surfaciques pour les TO concernés sont les suivantes : TO 10.1.8 et 10.9.2, 2 000m linéaires équivalent à 2ha b) Indicateur de contexte 18 (Surface agricole – SAU totale)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.11 R12/T14 : Pourcentage de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace

T14 : Pourcentage de terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Nombre d'hectares ayant basculés dans un système d'irrigation plus efficace au titre du PDR b) Total des terres irriguées sur une année de base
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 19,43% (avec a = 1 700,00 ha et b= 8 750,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP5A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.3.2
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O5 (superficie totale) pour les dossiers du TO 4.3.2 associé au DP 5A b) Indicateur de contexte 20 (Terres irriguées - total)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.12 T15 : Total des investissements dans l'efficacité énergétique

T15 : Total des investissements dans l'efficacité énergétique		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Total des investissements dans l'efficacité énergétique soutenus par le PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 7 111 111 €
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP5B
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.1
	Méthode de calcul	Somme de l'indicateur O2 (Total des investissements) pour les dossiers du TO 4.1.1. associés au DP5B
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.13 T26 : Total des investissements dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie

T26 : Total des investissements dans la valorisation des sous-produits, déchets et résidus à des fins de bio-économie		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Total des investissements dans l'efficacité énergétique soutenus par le PDR Cet indicateur remplace le T16 (Total des investissements dans la production d'énergie renouvelable) car aucun des TO ouverts dans le PDR réunionnais ne vise la production d'énergie renouvelable.
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 7 520 000 €
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP5C
	Mesures et TO d'application	Mesure 16, TO ouverts et concernés 16.5.1
	Méthode de calcul	Somme de l'indicateur O2 (Total des investissements) pour les dossiers du TO 16.5.1. associés au DP5C
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.14 R21/T20 : Emplois créés dans les projets soutenus

T20 : Emplois créés dans les projets soutenus		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Nombre total d'emplois créés en équivalent temps plein (ETP) par le biais des projets soutenus par le PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 200,00 ETP
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6A
	Mesures et TO d'application	Mesure 6, TO ouverts et concernés 6.4.1, 6.4.2
	Méthode de calcul	<p>Somme du nombre d'ETP annuel nouvellement créé pour les dossiers des TO 6.4.1 et 6.4.2. associés au DP6A.</p> <p>Seuls les emplois directs créés sont retenus pour cet indicateur. Sont donc exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les emplois maintenus - Les emplois de réalisation (non pérennes car uniquement liés à la mise en œuvre de l'opération, par exemple BTP, gestionnaire de projet, etc.) - Emplois induits (fournisseur, sous-traitance, etc.) <p>Le calcul s'effectue en nombre d'ETP annuel. Ainsi un contrat à temps partiel à 50% doit être équivalent à 0.5 (0.8 pour un contrat à 80%). En cas de CCD de moins d'un an le même type de prorata doit être appliqué. Les deux types de variables peuvent être combinés : CDD de 6 mois à 80% équivalent à 0.4 ETP (0.5*0.8)</p>
	Source et origine des données	Dossier de demande de subvention et à la clôture du dossier. Suivi dans Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.15 R22/T21 : Pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local

T21 : Pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Nombre total de la population rurale concernée par les GAL créés au titre du PDR b) Population totale concernée dans les territoires du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 20,29% (avec a = 170 000,00 ha et b= 837 868,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	a) Indicateur de réalisation O18 du DP6B b) Indicateur de contexte 1 (Population - totale) La sous-mesure 19.1 n'est pas retenue pour cet indicateur (la population n'étant comptabilisée que lors de la validation de la stratégie locale de développement)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.16 R23/T22 : Pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures

T22 : Pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Calcul du ratio a/b (en %) suivant: a) Taille de la population du territoire (communal ou intercommunal) bénéficiant des services /infrastructures b) Population rurale totale du territoire du PDR
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 20,29% (avec a = 170 000,00 ha et b= 837 868,00 ha)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 7, TO ouverts et concernés 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4
	Méthode de calcul	a) Somme de l'indicateur O15 (Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures) pour les dossiers des TO 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4 associés au DP6B La double comptabilisation de la même population doit être évitée lorsque plusieurs opérations sont réalisées sur le même territoire. Les codes des communes (code INSEE) concernés doivent être collectés et comparés pour ne pas comptabiliser plusieurs fois le même territoire. b) Indicateur de contexte 1 (Population - totale)
	Source et origine des données	Osiris
	Source secondaire de données	Tableau de bord en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.3.17 T23 : Emplois créés dans les projets soutenus (Leader)

T20 : Emplois créés dans les projets soutenus		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur de résultat
	Définition	Nombre total d'emplois créés en équivalent temps plein (ETP) dans le cadre des projets bénéficiant d'un soutien dans le cadre des programmes LEADER
	Valeur cible	Valeur cible 2023 : 400,00 ETP
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP6B
	Mesures et TO d'application	Mesure 19, TO ouverts et concernés 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Méthode de calcul	<p>Somme du nombre d'ETP annuel nouvellement créé pour les dossiers des TO 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1. associés au DP6B</p> <p>Seuls les emplois directs créés sont retenus pour cet indicateur. Sont donc exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les emplois maintenus - Les emplois de réalisation (non pérennes car uniquement liés à la mise en œuvre de l'opération, par exemple BTP, gestionnaire de projet, etc.) - Emplois induits (fournisseur, sous-traitance, etc.) <p>Le calcul s'effectue en nombre d'ETP annuel. Ainsi un contrat à temps partiel à 50% doit être équivalent à 0.5 (0.8 pour un contrat à 80%). En cas de CDD de moins d'un an le même type de prorata doit être appliqué. Les deux types de variables peuvent être combinés : CDD de 6 mois à 80% équivalent à 0.4 ETP (0.5*0.8)</p>
	Source et origine des données	Dossier de demande de subvention et à la clôture du dossier. Suivi dans Osiris
	Source secondaire de données	Liste des dossiers programmés en cas d'indisponibilité d'Osiris, alimentés mensuellement en comité de suivi sur la base des dossiers d'instruction
	Acteur en charge de la collecte	Service(s) instructeur(s) des TO concernés

6.4 Indicateurs du cadre de performance

Priorité	Nom de l'indicateur	Valeur cible 2013	Valeur cible 2018	Méthodologie
Priorité 2	Dépense publique totale	139 640 134,19 €	20,00% (26 610 026,84 €)	Somme de l'indicateur O1 (Total des dépenses publiques) pour les : TO 1.1.2, 1.2.1, 2.1.1, 2.2.1, 2.3.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.3.3, 4.3.4, 6.3.1, 16.1.1 et 16.2.1 du DP2A (dont TOP UP) et TO 1.2.1, 2.1.1, 2.3.1, 6.1.1 et 6.1.2 du DP2B
	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (2A) + exploitations avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR (2B)	1 980,00	22% (436)	Somme des numérateurs (a) des indicateurs R1 et R3
Priorité 3	Dépense publique totale	69 584 378,60 €	20% (10 892 875,72 €)	Somme de l'indicateur O1 (Total des dépenses publiques) pour les : TO 1.2.1, 2.1.1, 2.3.1, 4.2.1 et 16.2.1 du DP3A (dont TOP UP) et TO 1.2.1, 2.1.1, 2.3.1, 5.1.1, 5.2.1, 16.2.1 du DP3B
	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien pour la participation à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des	50,00	20% (10)	Equivalent à l'indicateur T25

	circuits d'approvisionnement courts, et des groupements/organisations de producteurs (3A)			
	Nombre d'exploitations agricoles participant à des mécanismes de gestion des risques (3B)	380,00	20% (76)	Equivalent au numérateur (a) de l'indicateur R5
Priorité 4	Dépense publique totale	124 615 380,72 €	30% (37 384 614,22 €)	Somme de l'indicateur O1 (Total des dépenses publiques) pour les : TO 1.1.1, 1.2.1, 2.1.1, 2.3.1, 7.1.1, 7.6.1, 7.6.2, 7.6.3, 8.3.1, 8.4.1, 8.5.1, 10., 11., 13., 16.2.1 des DP4A, B, C
	Terres agricoles sous contrats de gestion qui contribuent à la biodiversité (4A) + amélioration de la gestion de l'eau (4B) + amélioration de la gestion des sols et prévention de l'érosion des sols (4C)	9 352,00 ha	50% (4 676,00 ha)	Somme des numérateurs (a) des indicateurs R7, R8 et R10
Priorité 5	Dépense publique totale	95 136 773,15 €	15% (14 270 515,97 €)	Somme de l'indicateur O1 (Total des dépenses publiques) pour les : TO 1.2.1, 2.1.1, 2.3.1, 4.1.4, 4.1.6, 4.3.2, 4.3.5 du DP 5A TO 4.1.1 du DP5B TO 16.5.1 du DP5C
	Terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (5A)	1 700,00 ha	15% (255,00 ha)	Equivalent au numérateur (a) de l'indicateur R12
	Nombre d'opérations d'investissement dans les économies d'énergie et l'efficacité énergétique (5B)	150,00	30% (45,00)	Somme de l'indicateur O3 (Nombre d'exploitations bénéficiant d'un soutien à l'investissement) pour le TO 4.1.1 du DP5B
Priorité 6	Dépense publique totale	95 533 333,34 €	15% (14 330 000,00 €)	Somme de l'indicateur O1 (Total des dépenses publiques) pour les : TO 1.1.1, 4.3.1, 6.4.1, 6.4.2, 8.6.1, 8.6.2, 16.7.1 du DP6A TO 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4, 19.1.1,

				19.2.1, 19.3.1, 19.4.1
	Nombre d'opérations bénéficiant d'un soutien visant à améliorer les services de base et les infrastructures dans les zones rurales (6B et 6C)	65,00	15% (9,75)	Somme de l'indicateur O3 (Nombre d'actions / d'opérations bénéficiant d'un soutien) pour les TO 7.5.1, 7.5.2, 7.5.4, 7.5.5, 7.6.4 du DP6B
	Population concernée par les groupes d'action locale (6B)	170 000,00 habitants	100% (170 000,00 habitants)	Numérateur (a) de l'indicateur R22

6.5 Indicateurs complémentaires

6.5.1 R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien/UTA

R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien/UTA		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur complémentaire
	Définition	Variation moyenne nette de la production agricole par UTA pour les bénéficiaires des opérations soutenues par le FEADER
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP2A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.9
	Méthode de calcul	<p>Valeur indicateur = moyenne (pondérée) de [(€/UTA, n+1) - (€/UTA, n-1) bénéficiaires] - [(€/UTA, n+1) - (€/UTA, n-1) témoins]</p> <p>n = année de réalisation de l'opération</p> <p>Analyse contrefactuelle via l'identification d'un groupe de bénéficiaire du FEADER et d'un groupe témoin non bénéficiaire permettant de comparer la variation nette de la production agricole par UTA. La production agricole correspond au total produit brut (en Euros) au sens RICA mais sans prendre en compte les autres produits (SE206) qui ne relève pas de la production agricole (location de terres, agritourisme, etc.).</p> <p>Un échantillon « bénéficiaire » est identifié par déduction au sein de la base RICA, il se compose des agriculteurs ayant bénéficié d'une aide à l'investissement en excluant les bénéficiaires de la DJA et les bénéficiaires d'aides de minimis (moins de 15 000 euros de subvention sur trois ans).de subvention sur trois ans).</p> <p>Un échantillon « témoin » est identifié au sein de la base RICA constitué des agriculteurs qui n'ont pas bénéficié d'une aide aux investissements ou ont bénéficié d'une aide aux investissements inférieure à 15.000€ sur les trois ans et qui n'ont pas bénéficié de la DJA. Dans le but de comparer des groupes homogènes, les variables suivantes seront considérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code OTEX • Surface de l'exploitation (SAU) et / ou UGB • Total des subventions perçues (hors investissements) • Zonage européen de l'exploitation
	Périodicité	2018 (RAMO 2019); fin de programmation (Rapport d'évaluation ex post)
	Source et origine des données	RICA
Acteur en charge de la collecte	Acteurs en charge de l'évaluation	

6.5.2 R13 : Accroissement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR

R13 : Accroissement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le PDR		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur complémentaire
	Définition	Evolution de la consommation d'eau (en m3) par unité de Production Standard (PS)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP5A
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.4, 4.1.6
	Méthode de calcul	Réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires des TO 4.1.4 et 4.1.6 L'enquête permettra de récupérer les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau en année n-1, n et n+1 Code OTEX des exploitations permettant de calculer la production brute standard (PBS) de l'exploitation La version la plus récente du tableau des coefficients de PBS sera utilisée pour associer sur la base de l'OTEX de chacune des exploitations, une production brute standard L'indicateur sera ensuite calculé selon la formule : $[\text{Consommation d'eau (n+1)} - \text{Consommation d'eau (n-1)}] / \text{PBS}$ Dans le cas où l'ensemble des bénéficiaires n'a pas été consulté, il convient de s'assurer que l'échantillon est représentatif ou de réaliser les extrapolations nécessaires. Ainsi les données suivantes seront collectées lors de l'enquête : <ul style="list-style-type: none"> • Surface de l'exploitation (SAU) et / ou UGB • Zonage européen de l'exploitation
	Périodicité	2018 (RAMO 2019); fin de programmation (Rapport d'évaluation ex post)
	Source et origine des données	Enquête auprès des bénéficiaires, Tableau des coefficients PBS
	Acteur en charge de la collecte	Acteurs en charge de l'évaluation

6.5.3 R14 : Développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation des produits alimentaires dans les projets soutenus par le PDR

R14 : Développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation des produits alimentaires dans les projets soutenus par le PDR		
Définition	Nature de l'indicateur	Indicateur complémentaire
	Définition	Evolution de la quantité d'énergie utilisée par unité de production standard (Tep/tonne)
Modalités de collecte	Domaines prioritaires d'applications	DP5B
	Mesures et TO d'application	Mesure 4, TO ouverts et concernés 4.1.1
	Méthode de calcul	<p>Réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires du TO 4.1.1</p> <p>L'enquête permettra de récupérer les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie en année n-1, n et n+1 par type d'énergie • Code OTEX des exploitations permettant de calculer la production brute standard (PBS) de l'exploitation <p>La version la plus récente du tableau des coefficients de PBS sera utilisée pour associer sur la base de l'OTEX de chacune des exploitations, une production brute standard.</p> <p>Les coefficients de conversion suivant seront utilisés pour calculer la consommation d'énergie en tonne d'équivalent pétrole (tep), AMO nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Houille - agglomérés 1 tonne = 0,619 tep • Lignite charbon pauvre 1 tonne = 0,405 tep • Coke 1 tonne = 0,667 tep • Coke de pétrole 1 tonne = 0,762 tep • Gaz de réseau (naturel et autres) 1 000 kwh = 0,077 tep • Butane propane 1 tonne = 1,095 tep • Fioul lourd 1 tonne = 0,952 tep • Fioul domestique 1 000 litres = 0,847 tep • Vapeur 1 tonne = 0,072 tep • Électricité 1 000 kWh = 0,086 tep <p>L'indicateur sera ensuite calculé selon la formule : [Consommation d'énergie (n+1) – Consommation d'énergie (n-1)] / PBS</p> <p>Dans le cas où l'ensemble des bénéficiaires n'a pas été consulté, il convient de s'assurer que l'échantillon est représentatif ou de réaliser les extrapolations nécessaires. Ainsi les données suivantes seront collectées lors de l'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surface de l'exploitation (SAU) et / ou UGB • Type de culture • Zonage européen de l'exploitation
Périodicité	2018 (RAMO 2019); fin de programmation (Rapport	

		d'évaluation ex post)
	Source et origine des données	Enquête auprès des bénéficiaires, Tableau des coefficients PBS
	Acteur en charge de la collecte	Acteurs en charge de l'évaluation

6.6 Indicateurs additionnels et Helpdesk

La liste des indicateurs ci-dessous a été construite en adaptant le travail réalisé par l'AMO nationale au contexte de la Réunion. Elle constitue une base méthodologique pour mobiliser des indicateurs additionnels permettant d'alimenter les évaluations au cours du programme (2019, ex-post et évaluations thématiques).

Les indicateurs sont associés à un domaine prioritaire et donc aux projets mis en œuvre sous ce domaine prioritaire uniquement sauf les DP 1A, B et C qui sont transversaux et concernent des projets mis en œuvre sous d'autres domaines prioritaires.

DP	Nom de l'indicateur	TO concerné	Méthodologie	Source	Indicateur AMO/EY
1A, 1B, 1C	Pourcentage de dépenses au titre de projets innovants sur l'ensemble des projets soutenus par le programme de développement durable	PEI	Analyse des dossiers d'instruction PEI pour déterminer le pourcentage de projets innovants soutenus par les PEI	Analyse des dossiers d'instruction	AMO nationale
	Nombre d'actions de conseil soutenues	2.1.1	Somme du nombre d'opérations de conseil soutenues par le PDR sous le TO 2.1.1 (ensemble des DP)	OSIRIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité (indicateur A2)	AMO nationale
	Evolution du nombre de bénéficiaires par rapport à la période précédente	2.1.1	Somme de l'indicateur O13 (Nombre de bénéficiaires de services de conseil) pour le TO 2.1.1 sur l'ensemble des domaines prioritaires en comparaison avec le nombre de bénéficiaires des actions de la programmation 2007-2013	OSIRIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	AMO nationale
	Nombre de groupes opérationnels créés	PEI	Somme de l'indicateur O16 des dossiers du TO 16.1.1	OSIRIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	AMO nationale
	Nombre et type de partenaires impliqués dans les projets de coopération	16.2.1, PEI	Enquête auprès des groupes opérationnels des PEI et des acteurs en charge des projets de coopération	OSIRIS ou tableau de bord (indicateur A1) pour le nombre de partenaires et Enquête	AMO nationale
	Nombre d'opérations ayant débouché sur des actions de diffusion	PEI	Enquête auprès des groupes opérationnels des PEI	Enquête	AMO nationale
	Nombre d'actions de coopération ayant pour objectif l'amélioration de la gestion et des performances environnementales	16.2.1, PEI	Enquête auprès des groupes opérationnels des PEI et des acteurs en charge des projets de coopération	Enquête	AMO nationale
	Evolution du nombre de bénéficiaires de formation par rapport à la programmation précédente	1.1.1, 1.1.2	Somme de l'indicateur O12 pour le TO 1.1.1 et 1.1.2 et comparaison avec le nombre de bénéficiaires de formation sur la programmation 2007-2013	OSIRIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	AMO nationale
	Pourcentage de participants ayant reçu des formations diplômantes	1.1.1, 1.1.2	Enquête auprès des bénéficiaires des TO 1.1.1, 1.1.2 ou organismes de formation	Enquête	AMO nationale

	d'établissements de formation reconnus				
	Nombre d'ETP financés	1.1.1, 1.2.1, 2.1.1, 16.2.1, 16.7.1	Nombre d'ETP financés sous chacun des types d'opérations Cet indicateur pourra aussi être utilisé dans la réponse à d'autres questions évaluatives	OSIRIS ou tableau de bord si indisponibilité (indicateur A3)	EY
2A	Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements de modernisation	4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.3.3, 4.3.4	Identification des investissements liés à la modernisation dans les opérations soutenues par le PDR	OSIRIS ou analyse des dossiers de d'instruction, Données de l'enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans) pour des données de contexte	AMO nationale
	Pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la diversification agricole	4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.3.3, 4.3.4	Identification des investissements liés à la diversification agricole dans les opérations soutenues par le PDR	OSIRIS ou analyse des dossiers de d'instruction, Données de l'enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans) pour des données de contexte	AMO nationale
	Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique	4.1.2, 4.1.3, 4.1.5, 4.1.7, 4.1.8, 4.1.9, 4.3.3, 4.3.4	Distribution des exploitations bénéficiaires du PDR selon leur taille économique : < 5 ha 5 ha à 10 ha 10 ha à 20 ha 20 ha à 50 ha >= 50 ha	OSIRIS ou analyse des dossiers de d'instruction, Données de l'enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans) pour des données de contexte	AMO nationale
	Revenu d'entreprise agricole	-	A comparer à la valeur de référence prise dans le PDR 14 267 EUR/UTA (2012) selon le rythme de mise à jour de RICA (revenu comptable avant impôt (RCAI) par UTA)	RICA, méthodologie à affiner au niveau national	AMO nationale
	Revenu des facteurs agricoles	-	A comparer à la valeur de référence prise dans le PDR 15 339,8 EUR/UTA (2011) selon le rythme de mise à jour d'EUROSTAT (revenu total)	EUROSTAT, méthodologie à affiner au niveau national	AMO nationale
	Productivité totale des facteurs dans l'agriculture	-	A comparer à la valeur de référence prise dans le PDR 103,7 (2011) selon le rythme de mise à jour d'EUROSTAT (productivité totale)	EUROSTAT, méthodologie à affiner au niveau national	AMO nationale
	2B	Nombre d'installations soutenues par le PDR	6.1.1	Le nombre d'installations soutenues par le PDR correspond à la somme de	Osiris ou analyse des dossiers de

	dans le total des installations		l'indicateur O4 (Nombre de bénéficiaires) du TO 6.1.1 Le nombre total d'installation est indiqué dans les enquêtes structures AGRESTE	d'instruction, Données de l'enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans)	
	Solde du nombre d'installation par rapport au nombre de départ	-	Données enquêtes structures AGRESTE établissant le nombre d'installation total et le nombre de départ	Enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans)	AMO nationale
	Evolution du pourcentage de chef d'exploitations de moins de 35 ans	-	Données enquêtes structures AGRESTE établissant le nombre de chefs d'exploitations par tranche d'âges	Enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans)	AMO nationale
3A	Evolution de la marge et du prix perçus par les bénéficiaires	-	Données enquêtes structures AGRESTE concernant la situation économique des exploitations réunionnaises	Enquête structures AGRESTE (disponible tous les 3 ans)	EY
	Augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles grâce au soutien du PDR	4.2.1	Enquête à destination des bénéficiaires du TO 4.2.1 visant à déterminer la valeur ajoutée permise par les investissements réalisés	Enquête	EY
4A	Typologie des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages (effet fort/faible)	10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.8	Caractérisation des effets par TO (direct / indirect, effet levier / effet d'aubaine,..)	Consultation des parties prenantes et d'experts	AMO nationale
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages	10.1.1, 10.1.2, 10.1.3, 10.1.4, 10.1.5, 10.1.6, 10.1.8	Surface des projets contractualisés en faveur de la biodiversité situés les zones à enjeux (parc naturel)	OSIRIS et ODR ou analyse des dossiers si l'information n'est pas disponible	AMO nationale
	Evolution de la biodiversité dans les zones à fortes contractualisation	-	Nombre d'espèces animales et végétales en danger	UICN ou autres recensements de biodiversité	AMO nationale
4B	Typologie des mesures à effet sur la qualité de l'eau (effet fort/faible)	10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9	Caractérisation des effets par TO (direct / indirect, effet levier / effet d'aubaine,..)	Consultation des parties prenantes et d'experts	AMO nationale
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau	10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.6, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9	Surface des projets contractualisés en faveur de la gestion de l'eau situés les zones à enjeux (parc naturel)	OSIRIS et ODR ou analyse des dossiers si l'information n'est pas disponible	AMO nationale
	Evolution de la qualité de l'eau	-	Evolution de la qualité de l'eau (nitrates / phytosanitaires) en particulier dans les zones à fortes contractualisation	Office de l'eau	AMO nationale
4C	Typologie des	10.1.1,	Caractérisation des effets	Consultation	AMO

	mesures à effet sur la gestion des sols (effet fort/faible)	10.1.2, 10.1.4, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9	par TO (direct / indirect, effet levier / effet d'aubaine,...)	des parties prenantes et d'experts	nationale
	Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion des sols	10.1.1, 10.1.2, 10.1.4, 10.1.7, 10.1.8, 10.1.9	Surface des projets contractualisés en faveur de la gestion de l'eau situés les zones à enjeux (parc naturel)	OSIRIS et ODR ou analyse des dossiers si l'information n'est pas disponible	AMO nationale
	Evolution du taux de MO dans les sols et de l'aléa érosif	-	Stock de carbone organique en 2013 de 5,7 Megatonnes selon des données CIRAD Taux de perte de sols par érosion hydrique en 2002 de 30 tonnes/ha/année selon l'enquête BRGM	Mise à jour des études ou publications de nouvelles études spécifiques	AMO nationale
4A 4B 4C	Nombre de bénéficiaire des MAEC	10	Nombre de bénéficiaires des aides MAEC pour chacune des MAEC	ISIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	EY
	Nombre de bénéficiaire des aides à l'agriculture biologique	11	Nombre de bénéficiaires des aides à l'agriculture biologique : Maintien de l'agriculture biologique Conversion à l'agriculture biologique	ISIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	EY
	Nombre de bénéficiaire de l'ICHN	13	Nombre de bénéficiaires de l'ICHN : Zones de montage Autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes	ISIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité	EY
	Changement de pratiques des bénéficiaires imputables à l'intervention	10	Comparaison des pratiques agronomiques des exploitants agricoles ayant contractualisés des MAEC avant la contractualisation et après (utilisation de produits phytopharmaceutiques, assolement, fertilisation)	Enquête	AMO nationale / EY
5A	Captage d'eau dans l'agriculture	-	Comparaison de la quantité d'eau prélevée par rapport à la valeur citée dans le PDR : 41 298 000 m3 (2010)	EUROSTAT selon le rythme de mise à jour de l'outil	AMO nationale
5C	Quantité de fertilisants organiques produite grâce au soutien du PDR	16.5.1	Enquête auprès des bénéficiaires du TO 16.5.1 pour déterminer les quantités de fertilisants produits à partir de MRO (Matières résiduelles organiques) grâce au soutien du PDR	Enquête	EY
6A	Pourcentage de petites entreprises créées avec le soutien du PDR	6.4.1, 6.4.2	Décompte du nombre de petites entreprises créées dans les projets des TO 6.4.1 et 6.4.2 et comparaison avec le nombre total de petites entreprises créées à La Réunion (données INSEE)	OSIRIS ou tableau de bord si indisponibilité Données INSEE pour les données de contexte	AMO nationale

			Cet indicateur pourra de plus être calculé en ciblant les petites entreprises créées dans les zones rurales		
	Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non agricole créées avec le soutien du PDR	6.4.1, 6.4.2	Décompte du nombre de petites entreprises créées dans le secteur non agricole sous les TO 6.4.1 et 6.4.2 et comparaison avec le nombre total de petites entreprises créées dans le secteur non agricole à la Réunion (données INSEE)	OSIRIS ou analyse des dossiers d'instruction si indisponibilité Données INSEE pour les données de contexte	AMO nationale
	Taux d'emploi rural	-	Analyse de l'évolution du taux d'emploi rural en comparaison du taux de 43,8% (2012)	EUROSTAT	AMO nationale
6B	Nombre d'équipements de services aux particuliers	-	Suivi de l'évolution du nombre d'équipements destinés aux services aux particuliers dans les zones rurales	INSEE, base BPE annuelle	AMO nationale
	Nombre d'équipements et de services de santé	-	Suivi de l'évolution du nombre d'équipements et de services de santé dans les zones rurales	INSEE, base BPE annuelle	AMO nationale
	Pourcentage de la population rurale impliqué dans des actions soutenues par le FEADER	19.2.1	Enquête auprès des différents GAL et de l'analyse des dossiers soutenus par les GAL pour déterminer la population couverte par les actions mises en œuvre	Enquête	AMO nationale
	Nombre de projets/initiatives soutenus par la Stratégie de Développement Local	19.2.1	Nombre de projets mis en œuvre par les GAL	OSIRIS ou tableau de bord en cas d'indisponibilité (indicateur A2)	AMO nationale
	Pourcentage des dépenses du PDR associées à la mesure LEADER sur la dépense totale du PDRR	19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1	Somme de l'indicateur O1 des TO 19.1.1, 19.2.1, 19.3.1, 19.4.1 comparée à la somme de l'indicateur O1 pour l'ensemble du PDR	OSIRIS ou tableau de bord si indisponibilité	AMO nationale
	Nombre d'ETP financés	19.1.1, 19.3.1, 19.4.1	Nombre d'ETP financés par les actions des TO 19.1.1, 19.3.1 et 19.4.1	OSIRIS ou tableau de bord si indisponibilité	EY

6.7 Synthèse des indicateurs associés aux autres aspects du PDR

Autres aspects du PDR	QE	Compréhension de la question	Critères de jugement	Indicateurs et outils d'analyse (quantitatifs et qualitatifs)		Précisions méthodologiques
				Types (ind communs / additionnels, info qualitative)	Libellé	
Performance opérationnelle	Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	<p>La question 19 vise à analyser à quel point le croisement entre les priorités et les domaines prioritaires ont renforcé l'efficacité du PDR: l'architecture et la logique du programme ont-elles permis de le rendre plus efficace?</p> <p>Il s'agit dans un premier temps de reprendre la logique d'intervention du programme, et d'identifier les effets des mesures, directs et indirects, en rapport avec les priorités identifiées du programme pour évaluer le niveau de cohérence interne du PDR, c'est à dire les synergies positives et négatives entre les mesures soutenues par le PDR.</p> <p>Dans un second temps, au-delà de l'analyse théorique des synergies, la réponse à la question s'appuiera sur les réalisations financières réelles, pour constater si des synergies ont effectivement eu lieu.</p>	19.1. Les mesures soutenues par le PDR sont théoriquement complémentaires, de sorte que leur intégration crée une synergie pour atteindre les objectifs.	Information qualitative	Analyse de la cohérence interne du PDR, s'appuyant sur la logique d'intervention du programme	Compléter le tableau dans l'onglet ci-après pour identifier les synergies et les effets négatifs 1) entre les priorités et 2) entre les domaines prioritaires. Préciser ensuite la nature des effets de chaque mesure sur les domaines prioritaires, suivant le code de l'effet.
			19.2. Les réalisations financières réelles du PDR ont révélé des mesures complémentaires, créant une synergie dans l'atteinte des objectifs.	Information qualitative	Analyse de la cohérence interne du PDR, s'appuyant sur les réalisations financières concrètes	Reprendre la grille établie pour le critère de jugement 19.1, la confronter aux réalisations financières et la commenter pour identifier les synergies qui se sont réellement concrétisées.
Assistance Technique	Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59 du règlement (UE) no1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) no1305/2013?	<p>La question 20 porte sur les effets de la mise en œuvre de l'assistance technique.</p> <p>Les actions soutenues dans le cadre de l'assistance technique, tels que précisés dans l'article 59 du règlement (UE) no1303/2013 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à l'information et à la communication, au réseautage, au règlement des plaintes ainsi qu'au contrôle et à l'audit. - les actions visant à réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires, y compris au moyen de systèmes d'échange électronique de données - les actions visant à renforcer la capacité des autorités des Etats Membres et des bénéficiaires à administrer et à utiliser lesdits fonds - les actions visant à renforcer la capacité des partenaires intéressés et pour soutenir l'échange de bonnes pratiques entre ces partenaires. <p>Les règlements(UE)no1303/2013 et no1305/2013 instituent la limite de 4% du budget alloué à l'assistance technique.</p>	20.1. Les capacités institutionnelles et administratives pour une gestion efficace du PDR ont été renforcées.	Indicateur additionnel Helpdesk	Effectif et niveau de formation du personnel impliqué dans la gestion du PDR	Enquête auprès des effectifs institutionnels et administratifs impliqués dans la gestion du PDR
			20.2. Les capacités des partenaires au sens de l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) no1303/2013 ont été renforcées.	Indicateur additionnel Helpdesk	Nombre et types de sessions de formation	
			20.3. Le public a été informé du PDR et l'information a été diffusée.	Information qualitative	Fonctionnalité du système informatique pour la gestion du programme	Plusieurs méthodes peuvent être développées d'après le Helpdesk: des entretiens avec les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PDR, des questionnaires, la collecte d'information par le biais de feuille de participation ou d'évaluation d'événements, l'observation de l'efficacité et de l'efficacité des systèmes techniques et informatiques, des informations de rapports et d'audits, ou des observations des mécanismes de mise en œuvre.
			20.4. Le suivi a été amélioré.	Information qualitative	Nombre d'actions de communication et diffusion du PDR	
			20.5. Les méthodes d'évaluation se sont améliorées et ont fourni des résultats d'évaluation solides.	Information qualitative	Nombre de personnes ayant reçu des informations sur le PDR	Les données utiles à l'évaluation ont fait l'objet d'un suivi et ont été facilement mobilisables pour les travaux d'évaluation.
			20.6. Des échanges d'information sur les pratiques d'évaluation ont eu lieu.	Information qualitative	Information sur l'utilisation des résultats d'évaluation	Les partenaires ont été informés, voire formés, sur les principes de l'évaluation des programmes opérationnels.
			20.7. La mise en œuvre du PDR s'est améliorée.	Indicateur additionnel Helpdesk	Durée pour la demande de soutien et pour le paiement	
			20.8. La charge administrative pour les bénéficiaires s'est réduite.	Information qualitative	Appréciation de l'évolution de la charge administrative des dossiers d'instruction par les bénéficiaires	
Réseau Rural National (RRN)	Dans quelle mesure le RRN a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1305/2013?	<p>La question 21 vise à analyser dans quelle mesure les objectifs fixés pour le RRN ont été atteints, à savoir:</p> <p>a) accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural;</p> <p>b) améliorer la qualité de la mise en œuvre des PDR;</p> <p>c) informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement;</p> <p>d) favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.</p> <p>Pour les autorités de gestion, il convient d'établir la logique d'intervention du RRN.</p>	21.1. Le nombre et le type d'opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du PDR ont augmenté.	Indicateur additionnel Helpdesk	Nombre d'opérateurs (par type) participant à la mise en œuvre du PDR en lien avec les activités du RRN (incluant ceux pour les GAL).	Dénombrement et suivi par les responsables du RRN
			21.2. La qualité de la mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce aux activités du RRN, par ex. 1) la compétence des bénéficiaires du PDR s'est améliorée; 2) la culture de l'évaluation s'est répandue; 3) les leçons des évaluations précédentes ont été prises en compte pour la mise en œuvre du PDR	Indicateur commun, Indicateur de réalisation O.24	Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN.	Dénombrement et suivi par les responsables du RRN
				Indicateur commun, Indicateur de réalisation O.25	Nombre d'outils de communication du RRN	Dénombrement et suivi par les responsables du RRN
				Indicateur commun, Indicateur de réalisation O.26	Nombre d'activités du réseau européen de développement rural auxquelles le RRN a participé	Dénombrement et suivi par les responsables du RRN
			21.3. La politique de développement rural et les opportunités de financement sont connus auprès d'un public et de bénéficiaires potentiels plus larges grâce aux actions du RRN	Indicateur additionnel Helpdesk	Nombre d'actions de diffusion et de promotion sur la politique de développement rural effectuées par le RRN ciblant le public et les bénéficiaires potentiels	Dénombrement et suivi par les responsables du RRN
				Information qualitative	Impact des actions de diffusion et de promotion sur la politique de développement rural effectuées par le RRN ciblant le public et les bénéficiaires potentiels	Enquête auprès des bénéficiaires potentiels.
21.4. L'innovation dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, la foresterie et les zones rurales s'est renforcée grâce au RRN	Information qualitative	Utilité des actions mises en œuvre par le RRN pour mettre en application le PEI	Enquête auprès des porteurs de projet PEI			